

The Economic and Social Council,

Taking note of recommendations of the statistical Commission concerning certain technical activities of the Secretariat,

Requests the Secretary-General

(a) To arrange for the publication of a supplement to the Monthly Bulletin of Statistics describing in detail the statistical series contained in the Bulletin and to provide for a revision of the supplement from time to time as occasion warrants;

(b) To pursue as expeditiously as possible the work on statistics of national income and national expenditure with the view to preparing such data for publication at an early date in order to provide comparable international data in this field.

41 (IV). Population

*Resolutions of 29 March 1947
(document E/400)*

POPULATION STATISTICS, ESTIMATES AND STUDIES OF THE UNITED NATIONS AND THE SPECIALIZED AGENCIES

The Economic and Social Council

Takes note of the report of the first session of the Population Commission¹ and decides as follows:

Taking note of the report of the Population Commission on the needs of the Food and Agriculture Organization for population statistics, estimates, and studies, in connexion with the current activities of that organization; and

Recognizing that statistics, estimates, and studies on these subjects are needed also by other specialized agencies and branches of the United Nations and by Member States;

Recommends the Secretary-General

1. To provide means whereby the population statistics, estimates, and studies needed by the United Nations and by the various specialized agencies may be supplied in collaboration with the agencies concerned, taking into consideration the question of appropriate allocation of costs in accordance with the agreements existing between the United Nations and the specialized agencies;

2. To report to the Population and Statistical Commissions at their next sessions on steps taken to this end.

INTERNATIONAL CENSUS PLANS

The Economic and Social Council,

Taking note of

1. The recommendations of the Statistical Commission² regarding the 1950 census of the Americas;

¹ See document E/267.

² See document E/264, paragraph 29.

Le Conseil économique et social,

Prenant acte des recommandations de la Commission de statistique relatives à certaines activités techniques du Secrétariat,

Prie le Secrétaire général

a) De prendre les mesures nécessaires pour la publication d'un supplément au Bulletin mensuel de statistique, qui donnera le détail des séries statistiques contenues dans le Bulletin et d'assurer une révision de ce supplément quand les circonstances le justifient;

b) De poursuivre aussi rapidement que possible les travaux relatifs aux statistiques des revenus nationaux et des dépenses nationales, en vue de préparer la publication de ces données à une date rapprochée pour fournir, dans ce domaine, des données comparables sur le plan international.

41 (IV). Population

*Résolutions du 29 mars 1947
(document E/400)*

STATISTIQUES, ESTIMATIONS ET ÉTUDES DE POPULATION PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Le Conseil économique et social,

Prenant acte du rapport de la première session de la Commission de la population¹ et décide ce qui suit:

Prenant acte du rapport de la Commission de la population en ce qui concerne les besoins de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture en matière de statistiques, estimations et études de population, pour ses travaux courants; et

Reconnaissant que d'autres institutions spécialisées, certains organismes des Nations Unies, et certains Etats Membres ont également besoin de statistiques, d'estimations et d'études de ce genre;

Recommande au Secrétaire général

1. De pourvoir aux moyens nécessaires pour fournir, en collaboration avec les institutions intéressées, les statistiques, estimations et études de population nécessaires aux Nations Unies et aux diverses institutions spécialisées, tout en tenant compte de la nécessité de répartir les frais d'une manière appropriée, conformément aux accords passés entre les Nations Unies et les institutions spécialisées;

2. De faire rapport aux Commissions de statistique et de la population, à leur prochaine réunion, sur les mesures prises à ces fins.

PROJET DE RECENSEMENT INTERNATIONAL

Le Conseil économique et social,

Prenant acte

1. Des recommandations de la Commission de statistique² au sujet du recensement des pays américains en 1950;

¹ Voir le document E/267.

² Voir le document E/264, paragraphe 29.

2. The Population Commission's endorsement of these recommendations;

3. The further recommendations of the Population Commission regarding international census plans;

Records its welcome of the steps which are being taken to conduct co-operatively population censuses of American nations and agricultural censuses of all nations of the world;

Expresses its belief that the experience gained in the preparation and conduct of these co-operative projects will be of great value to Member States in their own countries, and will serve as a basis for useful conclusions in possible population census projects in all countries of the world;

Recommends that all such Member States as are proposing to take censuses in or around 1950 use comparable schedules, so far as it is possible to do so; and

Requests

1. The Secretary-General to offer advice and assistance to all such Member States as are prepared to take comparable population censuses, whether by complete enumeration or on the basis of a scientific sample.

2. The Secretary-General to co-operate with the Food and Agriculture Organization and with all such Member States as intend to participate in the proposed 1950 world census of agriculture.

3. That Member States taking part in the 1950 census of the Americas and the 1950 world census of agriculture keep the Secretary-General informed as to the development of the projects.

4. That Member States taking part in the 1950 census of the Americas furnish the Secretary-General with copies of schedules and basic documents of this census, as they are prepared, which he shall distribute to all Member States of the United Nations.

5. The Secretary-General to keep Member States and the Statistical and Population Commissions informed on developments under the above heads.

DEMOGRAPHIC YEAR-BOOK

*The Economic and Social Council,
Taking note of*

1. The report of the Population Commission in regard to the desirability of publication by the United Nations of a demographic year-book.

2. The recommendation of the Statistical Commission¹ concerning the compilation and publication of demographic data for the various countries of the world.

¹ See document E/264.

2. De l'approbation donnée à ces recommandations par la Commission de la population.

3. Des autres recommandations de la Commission de la population au sujet des projets de recensement international;

Signale qu'il accueille avec satisfaction les mesures prises en vue de procéder en collaboration à des recensements de la population des pays américains ainsi qu'à des recensements agricoles de tous les pays du monde;

Exprime sa conviction que les Etats Membres tireront un grand profit, dans leurs pays respectifs, de l'expérience acquise dans la préparation et la mise à exécution en commun de ces projets et que l'on tirera de cette expérience des conclusions utiles pour des projets éventuels de recensement de la population dans tous les pays du monde;

Recommande que tous les Etats Membres qui se proposent de procéder à des recensements aux environs de 1950 suivent des programmes comparables entre eux, dans la mesure où il est possible de le faire; et

Prie

1. Le Secrétaire général d'offrir ses conseils et son aide aux Etats Membres qui sont disposés à procéder à des recensements comparables, qu'il s'agisse de dénominvements complets ou de sondages statistiques;

2. Le Secrétaire général de collaborer avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et avec tous les états Membres qui ont l'intention de participer au recensement agricole mondial prévu pour 1950;

3. Les Etats Membres qui prendront part au recensement des pays américains en 1950 et au recensement agricole mondial prévu pour la même année de tenir le Secrétaire général au courant des étapes de la réalisation de ces projets;

4. Les Etats Membres qui prendront part au recensement des pays américains in 1950 de faire parvenir au Secrétaire général des exemplaires des programmes et des documents de base relatifs à ce recensement, à mesure qu'ils seront prêts, afin qu'il les distribue à tous les Etats Membres des Nations Unies;

5. Le Secrétaire général de tenir les Etats Membre et les Commissions de statistique et de la population au courant des faits nouveaux relatifs aux points ci-dessus.

ANNUAIRE DÉMOGRAPHIQUE

*Le Conseil économique et social,
Prenant acte*

1. Du rapport de la Commission de la population en ce qui concerne l'opportunité de la publication, par les Nations Unies, d'un annuaire démographique;

2. De la recommandation de la Commission de statistique¹ en vue du rassemblement et de la publication des données démographiques relatives aux différents pays du monde;

¹ Voir le document E/264.

Recommends the Secretary-General:

1. To publish, in addition to any summary population statistics which may be included in general annual or other periodic publications of the United Nations, a demographic year-book, containing regular series of basic demographic statistics, comparable within and among themselves, and relevant calculations of comparable rates, provided that such statistics shall be taken from the official data published by the separate Governments, or supplied by the separate Governments, or calculated by the Secretariat with the consent of the separate Governments concerned;

2. To publish the first issue of the demographic year-book, if practicable, in 1948 and as early as possible in that year;

3. To prepare, for consideration by the various commissions concerned at their next sessions, an outline of the appropriate contents of the year-book, taking into account the various needs of the United Nations and of the specialized agencies, and to circulate this outline among the members of the commissions concerned, well in advance of their next sessions; and

4. To consider, in preparing the above-mentioned outline, the possibilities of publishing, in this year-book or separately, an annual digest of legislation concerning sources of population data, legislation concerning population changes, and legislation concerning migration.

**IMPROVEMENT OF COMPARABILITY AND QUALITY
OF BASIC POPULATION STATISTICS**

The Economic and Social Council,

Taking note of

1. The report of the Population Commission on the need for improving the accuracy, comparability, and usefulness of demographic data;

2. The concern expressed in the report of the Statistical Commission,¹ regarding the urgency of working towards greater comparability of data through uniformity of definitions and classifications;

Requests the Secretary-General to prepare, for consideration by the Population Commission at its next session (in consultation with the Statistical Commission and the specialized agencies concerned), proposals:

(a) For effecting greater comparability of basic data and summary statistical measurements relating to fertility, mortality (including infant mortality), characteristics of the population, international and internal migration and the labour force, whether such data are derived from complete census, sampling, registration, or administrative operations;

Recommande au Secrétaire général:

1. De publier, outre les statistiques démographiques sommaires qui pourraient figurer dans certaines publications générales (annuelles ou d'une autre périodicité) des Nations Unies, un annuaire contenant des séries régulières de statistiques démographiques de base, comparables entre elles, ainsi que les calculs y afférents de taux comparables, à la condition que cette documentation soit empruntée aux statistiques officielles publiées ou fournies par chaque Gouvernement en particulier, ou établies d'après les calculs effectués par le Secrétariat, avec le consentement de chacun des divers Gouvernements intéressés;

2. De publier si possible en 1948, le premier annuaire démographique et aussitôt que possible au cours de cette année-là;

3. De préparer, pour examen par les diverses commissions intéressées, lors de leur prochaine session, un aperçu général du genre de renseignements qu'il conviendra d'inclure dans l'annuaire envisagé, compte tenu des divers besoins des Nations Unies et des institutions spécialisées, et de distribuer cet aperçu aux membres des commissions intéressées, un certain temps avant leur prochaine session;

4. D'examiner, en préparant l'aperçu ci-dessus mentionné, la possibilité de publier, soit dans cet annuaire, soit séparément, un recueil annuel des lois concernant les sources de renseignements démographiques, les variations démographiques et les migrations.

**AMÉLIORATION DE LA COMPARABILITÉ ET DE LA
QUALITÉ DES DONNÉES DE BASE DES STATIS-
TIQUES DE POPULATION**

Le Conseil économique et social,

Prenant acte

1. Du rapport de la Commission de la population sur la nécessité d'augmenter la précision, la comparabilité, et l'utilité des données démographiques;

2. Du fait que le rapport de la Commission de statistique¹ souligne l'urgence de rechercher une comparabilité plus grande entre les données statistiques en uniformisant les définitions et les classifications;

Prie le Secrétaire général de préparer, pour examen par la Commission de la population, lors de sa prochaine session (en consultation avec la Commission de statistique et les institutions spécialisées intéressées) des propositions tendant à

a) Assurer une comparabilité plus grande entre les données de base et les appréciations statistiques relatives à la fécondité, à la mortalité (y compris la mortalité infantile), aux caractéristiques de la population, aux migrations internationales et intérieures et à la main-d'œuvre, que ces données proviennent de recensements complets, de sondages, d'immatriculations ou d'opérations administratives;

¹ See document E/264.

¹ Voir le document E/264.

- (b) For improving the quality of such data;
- (c) For increasing their usefulness in relation to the needs of the United Nations and of the specialized agencies.

POPULATION STUDIES OF TRUST TERRITORIES

The Economic and Social Council,
Taking note of the report of the Population Commission on the desirability of studies of the population of Trust Territories;

Offers assistance to the Trusteeship Council, in accordance with the Charter of the United Nations (Chapter XII, Article 75, and Chapter XIII, Articles 88 and 91), with respect to population data and population problems of the Trust Territories;

Proposes to the Trusteeship Council the collection of data through the questionnaires provided by Chapter XIII, Article 88, which will make possible a demographic study for each of the Trust Territories, covering the following subjects:

- (a) The dynamics of the past population growth and present numbers;
- (b) Birth and mortality rates (particularly infant mortality), the mean expectation of life and the prospects of population growth;
- (c) The distribution of the population by occupations and educational levels;
- (d) The density and distribution of the population in specific areas of the given Territory;
- (e) Migration of the population.

Requests the Secretary-General,

1. Pending the collection of the above data, to proceed with studies of the population of Trust Territories within the framework of existing data, covering the subjects listed above, elaborating and analyzing them with reference to sex and age groups and to the separate ethnic and racial groups composing the population of each Territory;

2. Issue, on the basis of these studies, a series or reports on the demographic characteristics of the populations of individual Trust Territories;

3. Prepare, for consideration by the Population Commission at its next session, a report on concrete achievements in the fulfilment of this task.

STUDIES OF POPULATION GROWTH IN RELATION TO ECONOMIC CONDITIONS

The Economic and Social Council,
Taking note of the report of the Population Commission concerning studies of population growth in relation to economic conditions,

Requests the Secretary-General to formulate, for consideration by the Population Commission

- b) Améliorer la qualité de ces données;
- c) Faire en sorte que les Nations Unies et les institutions spécialisées puissent en tirer un meilleur parti aux fins qui les concernent.

ETUDES SUR LA POPULATION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE

Le Conseil économique et social,
Prenant acte du rapport de la Commission de la population sur l'opportunité d'entreprendre des études démographiques dans les Territoires sous tutelle;

Offre son aide au Conseil de tutelle, conformément à la Charte des Nations Unies (Chapitre XII, Article 75, et Chapitre XIII, Articles 88 et 91) en ce qui concerne les données et les problèmes démographiques relatifs aux Territoires sous tutelle;

Propose au Conseil de tutelle de faire recueillir ces données à l'aide du questionnaire prévu au Chapitre XIII, Article 88, ce qui rendra possible, pour chacun des Territoires sous tutelle, une étude démographique couvrant les points suivants:

- a) Rythme d'accroissement de la population dans le passé et chiffres actuels;
- b) Taux de la natalité et de la mortalité (mortalité infantile en particulier), espérance moyenne de vie et prévisions d'accroissement de la population;
- c) Répartition de la population par profession et selon le degré d'instruction;
- d) Densité et répartition de la population dans des régions déterminées du Territoire en cause;
- e) Mouvements migratoires de la population.

Prie le Secrétaire général

1. De procéder, en attendant le rassemblement des données ci-dessus, à des études démographiques des Territoires sous tutelle dans le cadre des données existantes, sur les divers points mentionnés ci-dessus, d'étudier et analyser ces données en fonction des groupes d'âge et de sexe et des différents groupes ethniques et raciaux qui constituent la population de chaque Territoire;

2. De publier, en se fondant sur les études mentionnées ci-dessus, une série de rapports sur les caractéristiques démographiques de chaque Territoire sous tutelle;

3. De préparer, pour examen par la Commission de la population, lors de sa prochaine session, un rapport sur les réalisations concrètes obtenues dans l'accomplissement de cette tâche.

ETUDES SUR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION PAR RAPPORT AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES

Le Conseil économique et social,
Prenant acte du rapport de la Commission de la population sur les études à entreprendre sur l'accroissement de la population par rapport aux conditions économiques,

Prie le Secrétaire général d'établir, aux fins d'examen par la Commission de la population

at its next session, a statement indicating the steps which might be taken to encourage studies by Member States of the most favourable rate of population change from the economic and social points of view.

PLANS FOR STUDY OF DEMOGRAPHIC PROBLEMS IN CERTAIN COUNTRIES

The Economic and Social Council,

Taking note of the report of the Population Commission regarding the necessity of studying the interplay of the economic, social, and demographic factors which hinders the attainment of an adequate standard of living and the cultural development of the population in certain countries,

Requests the Secretary-General to prepare, for consideration by the Population Commission at its next session, a plan of study of demographic problems in connexion with the subjects listed below, for those countries the Governments of which shall request assistance in the study of these problems:

- (a) Size and rate of growth of the population;
- (b) Population distribution and density in various parts of the country;
- (c) Social conditions among the people;
- (d) Degree of industrial development;
- (e) Character and conditions of land use;
- (f) Social and occupational composition of the population;
- (g) Distribution of the people by level of education.

42 (IV). Migration

*Resolution of 29 March 1947
(document E/403)*

The Economic and Social Council,

Having considered the recommendations of the Population and Social Commissions relating to migration questions, and being of the opinion that further consideration of these questions by the Council should be postponed pending further study,

Invites the Commissions concerned, after appropriate consultations, to report to the Council on a practical plan for the allocation of functions, without duplication of work, among the various organs concerned in the field of migration, and

Requests the Secretary-General to make such preliminary studies as would facilitate and expedite the work of the Commissions.

lors de sa prochaine session, un exposé indiquant les dispositions qui pourraient être prises pour encourager les Gouvernements des Etats Membres à procéder à des études sur le taux optimum de variation de la population des points de vue économique et social.

PLANS D'ÉTUDE DES PROBLÈMES DÉMOGRAPHIQUES DANS CERTAINS PAYS

Le Conseil économique et social,

Prenant acte du rapport de la Commission de la population sur la nécessité d'étudier le jeu combiné des facteurs économiques, sociaux et démographiques qui font obstacle à un relèvement suffisant du niveau de vie et au développement culturel de la population de certains pays,

Prie le Secrétaire général de préparer, aux fins d'examen par la Commission de la population lors de sa prochaine session, un plan d'étude des problèmes démographiques faisant état des divers points mentionnés ci-dessous et destiné aux pays dont les Gouvernements demanderont l'aide des Nations Unies pour l'étude des dits problèmes :

- a) Importance et taux d'accroissement de la population;
- b) Répartition de la population et sa densité dans les diverses régions du pays;
- c) Conditions sociales de la population;
- d) Degré de développement industriel;
- e) Nature et conditions d'utilisation du sol;
- f) Composition de la population des points de vue social et professionnel;
- g) Répartition de la population en fonction du niveau d'instruction.

42 (IV). Migration

*Résolution du 29 mars 1947
(document E/403)*

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les recommandations de la Commission de la population et de la Commission des questions sociales sur les questions de migration, et estimant que le Conseil devrait ajourner l'examen de ces questions en attendant une étude plus approfondie.

Invite les Commissions intéressées à soumettre au Conseil, après avoir procédé aux consultations nécessaires, un plan pratique de division du travail entre les différents organismes qui s'occupent des questions de migration, de manière à éviter tout double emploi, et

Prie le Secrétaire général de procéder aux études préliminaires susceptibles de faciliter et de hâter le travail des Commissions.